



PALAIS DE JUSTICE
1, RUE NOTRE-DAME EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 1B6
TÉLÉPHONE: (514) 393-6651
TÉLÉCOPIEUR: (514) 873-7354
URL: <http://www.droit.umontreal.ca/doc/tdp>

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 15 octobre 1998. Dans une récente décision du Tribunal des droits de la personne, le juge Simon Brossard, assisté des assesseurs Me Caroline Gendreau et monsieur Keder Hyppolite, a condamné madame Mariella Caci à payer 3 500,00 \$ de dommages moraux et exemplaires à madame Ruth St-Élien.

Cette dernière, d'origine haïtienne, est de race et de couleur noires.

Malgré le fait que le logement du 9052, rue Descartes, était à louer pour 490,00 \$ par mois, madame Caci a plutôt demandé 575,00 \$ par mois utilisant un stratagème où le père de madame Caci a exigé ce prix à madame St-Élien par téléphone.

Le Tribunal a conclu que madame Caci savait que le prix véritable du loyer était de 490,00 \$ et qu'elle a demandé un montant supérieur pour empêcher la location à une personne d'origine haïtienne, de race et couleur noires.

Le Tribunal a accordé 2 500,00 \$ de dommages moraux parce que madame St-Élien a perdu pour toujours, sinon pour longtemps, le droit d'habiter ce logement qui lui plaisait. Elle a été humiliée, blessée, et l'exclusion qu'a exercée sur elle madame Caci a porté atteinte à son droit fondamental à la sauvegarde de sa dignité et constitue une discrimination illégale.

L'attribution d'une somme d'argent ne pourra replacer rétroactivement madame St-Élien dans une situation où elle n'a pas à subir de discrimination mais servira à atténuer le malaise psychologique qu'elle aura senti et, peut être, à atténuer le souvenir de l'injure dont elle a été victime.

Le Tribunal a également condamné madame Caci à 1 000,00 \$ de dommages exemplaires afin de bien lui faire comprendre qu'un tel stratagème est inacceptable et pour la dissuader de recommencer.

Le jugement sera disponible dans les prochains jours sur *Internet*, à l'adresse suivante :
<http://www.droit.umontreal.ca/Doc/tdp>